



# Programme de formation

## Le suivi des ERP

04/04/2022

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : Cette formation s'adresse aux Agents de Préfecture et des services départementaux interministériels chargés du contrôle de l'application de la réglementation des ERP

Prérequis : Aucun

Objectifs :

Programme :

Contenu :

### 1. La sécurité incendie et l'accessibilité dans les établissements recevant du public

Définitions : Établissement recevant du public (ERP) et immeuble de grande hauteur (IGH) ;

Classement des établissements recevant du public (ERP) : Catégories et types.

### 2. La prévention dans les établissements recevant du public

Principes généraux et objectifs ;

La sécurité incendie panique ;

L'accessibilité.

### 3. Le rôle du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité dans les établissements recevant du public

Ses obligations ;

Ses responsabilités ;

Le maire, un membre essentiel des commissions.

### 4. La vie de l'établissement recevant du public de sa création à sa fermeture

Création ou modification d'un ERP (Cas du permis de construire [demande et réception] ; Cas de l'autorisation d'aménager [demande et réception]) ;

Exploitation d'un établissement recevant du public (le registre de sécurité ; les vérifications techniques périodiques ; les visites périodiques) ;

Fermeture ou reclassement d'un ERP (fermeture d'un ERP ; Reclassement d'un ERP).

### 5. Le fonctionnement des commissions de sécurité, incendie et d'accessibilité

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.) : compétence et composition ;

**CUMEO**

2 place Alexandre Farnèse 84000 Avignon Tél : 0427043141 – Email : [contact@cumeo.fr](mailto:contact@cumeo.fr) Site internet: [www.cumeo.fr](http://www.cumeo.fr)

SIRET : 53368891700020 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840322984 auprès du préfet de la région PACA

## Programme de formation

La sécurité incendie panique (la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH : compétence, composition, groupe de visite ; les commissions de sécurité d'arrondissement : compétence, composition, groupe de visite) ;

L'accessibilité (la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées : compétence, composition, groupe de visite) ;

Synthèse : Tableau des compétences des commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.

### 6. Les autres commissions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.)

L'homologation des enceintes sportives : la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

La sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes : la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

La sécurité publique : La sous-commission départementale pour la sécurité publique.

### 7. Cas particuliers d'utilisation d'ERP

L'utilisation exceptionnelle des locaux ;

Les chapiteaux, tentes et structures (CTS).

#### Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

#### Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés (Powerpoint, schémas au tableau...) ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quizz interactif en ligne en distanciel (Socrative).

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent de formation](#).

#### Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quizz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

#### Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h

Inscription après avis du responsable de formation

L'évaluation se fera tout au long de la formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition